

2024



RAPPORT ANNUEL COMMUNAUTAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1- DÉFINITION DU SERVICE	4
1. LE TERRITOIRE.....	4
2. DÉFINITION DU SERVICE	5
3. ADHESION AU SYDEVOM.....	5
2- INDICATEURS TECHNIQUES.....	6
1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)	6
2. LA COLLECTE SELECTIVE	8
3. ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES	11
4. LES APPORTS EN DÉCHÈTERIE	14
5. DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS	16
6. LES BIODECHETS	17
7. LES AUTRES DÉCHETS	23
8. LE TRAITEMENT DES DECHETS	24
9. LE PATRIMOINE DÉDIÉ À LA COLLECTE.....	26
3- INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	28
1. RÉSULTAT ANNUEL 2024	28
2. DÉTAIL DU COÛT DU SERVICE	29
3. LE FINANCEMENT DU SERVICE	33
4. REALISATIONS ET PROGRAMMATION	36
1. RÉALISATIONS 2024.....	36
2. PROGRAMMATION 2025	39
SYNTHESE & CONCLUSION.....	41



INTRODUCTION

Conformément à la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence obligatoire de « **collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** ». À ce titre, elle est dotée d'un **Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)**.

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le « **rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés** », conformément à l'article L2224-17-1 du code général des collectivités locales introduit par la loi n°2015-992 du 17 août 2015.

Le présent rapport est établi pour l'exercice 2024 il a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier, qui permet d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Cette année 2024 fait suite aux importantes transitions opérées en 2023 en matière de collecte : quels impacts sont observés un an après le passage à la collecte des ordures ménagères en colonnes ? Quels sont les effets de l'augmentation du nombre de points d'apport volontaire des déchets ?

2024 s'inscrit également dans la poursuite du déploiement du compostage initié en 2022 et engagé jusqu'en 2025. Outre la vente de composteurs individuels et l'installation d'équipements pour le compostage collectif, la sensibilisation du public a été activement poursuivie durant l'année.

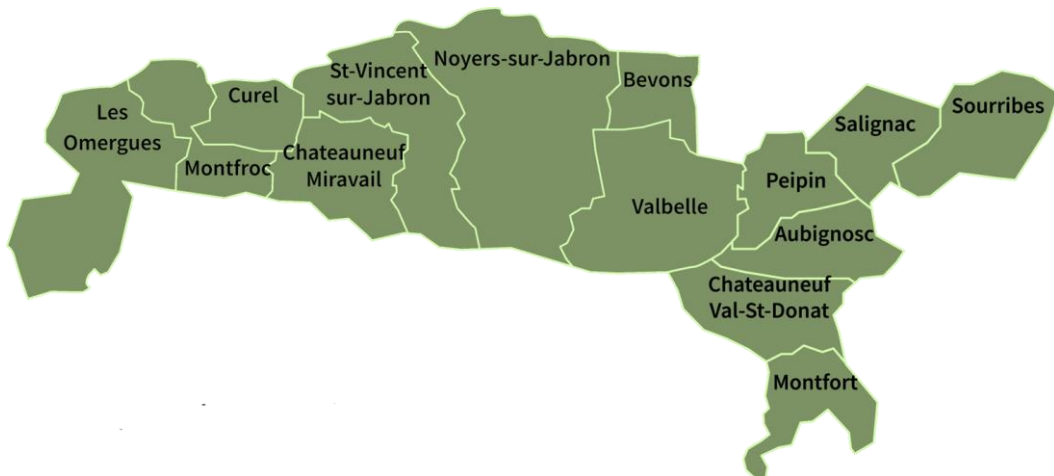
Ces projets majeurs pour la communauté de communes se retrouvent au sein d'une liste de près de 20 actions regroupées dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2029 de la CCJLVD adopté le 25 juin 2024.

Ces avancées ont été soutenues par les partenaires institutionnels que sont la Région, l'État, l'ADEME et l'Europe à travers son programme local LEADER. Leurs financements ont largement contribué à limiter l'impact financier de ces investissements en 2024.

1- DÉFINITION DU SERVICE

1. LE TERRITOIRE

La **communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance** (CCJLVD) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle s'étend sur une superficie de 305 km², elle est ainsi la moins étendue des Alpes-de-Haute-Provence. Elle regroupe **14 communes rurales** et compte **5 328 habitants** (Source INSEE 2021), ce qui représente **3 % de la population du département**. La population DGF de 2024 est estimée à 6 027 habitants (population INSEE majorée par les habitants des résidences secondaires).



COMMUNES	SUPERFICIE (km ²)	POPULATION (Insee 2021)
Aubignosc	14,7	614
Bevons	11,3	255
Châteauneuf-Miravail	19,7	74
Châteauneuf-val-st-Donat	21,1	516
Curel	10,5	52
Les Omergues	34,2	128
Montfort	12,1	329
Montfroc	14,8	92
Noyers-sur-Jabron	56,6	524
Peipin	13,2	1 480
Saint-Vincent-sur-Jabron	30,2	169
Salignac	14,4	679
Sourribes	19,8	179
Valbelle	33	237

Les **caractéristiques géographiques de ce territoire rural et de montagne des pré-alpes du sud ont des impacts non négligeables sur la gestion des déchets**. Elles engendrent un habitat dispersé qui représente une contrainte forte sur la collecte des déchets puisque les distances à parcourir sont plus importantes et induisent une difficulté de rationalisation de la collecte au regard du tonnage collecté.

La période estivale de juillet-août 2024 a entraîné un pic de tonnage de + 14 % par rapport à la moyenne annuelle, ce qui n'impacte pas fortement la collecte des déchets (flux concernés : ordures ménagères + emballages + papier + verre + cartons).

2. DÉFINITION DU SERVICE

COMPÉTENCES

En 2024, le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD assure :

- la collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés produits par les particuliers, administrations et certains professionnels en point d'apport volontaire,
- le traitement (par enfouissement) des OMR produits par les particuliers, administrations et certains professionnels,
- le traitement et la valorisation des recyclables (papiers, emballages, verres, cartons),
- l'accès aux déchèteries (de Château-Arnoux-Saint-Auban et de Séderon),
- l'aménagement de nouveaux points de collectes,
- l'achat de colonnes (OMR, emballages, verre, papiers, cartons),
- l'installation de composteurs partagés,
- la vente à tarif préférentiel de composteurs individuels,
- la sensibilisation au tri et au compostage.

MOYENS HUMAINS

Les moyens humains mobilisés en régie par la CCJLVD portent sur 1,35 équivalent temps plein (ETP) :

- chargée de mission (0,85 ETP) : gestion du service,
- agent technique (0,5 ETP) : entretien des équipements.

3. ADHESION AU SYDEVOM

La CCJLVD adhère au **Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères de Haute-Provence (SYDEVOM)**, elle s'engage de fait à déléguer à ce syndicat ses compétences en matière de :



- traitement des ordures ménagères et des recyclables,
- de collecte des recyclables en colonnes,
- de collecte des OMR en PAV,
- de gestion des contrats avec l'organisme CITEO (pour les recyclables),
- de communication générale sur la prévention des déchets,
- de compostage et de tri.

SYDEVOM 04

Avenue Pierre Gassendi
ZA La Cassine - 04310 PEYRUIS
04 92 36 08 52
communication@sydevom04.fr
www.sydevom04.fr



2- INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

EXPLOITATION DU SERVICE

Depuis 1^{er} mars 2023, l'exploitation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles est assurée par **le SYDEVOM**. La collecte des OMR est réalisée en colonnes aériennes de 5 m³.

FREQUENCE DE RAMASSAGE

La fréquence de ramassage des colonnes est variable selon les communes et les taux de remplissage :

- 2 collectes par semaine : Aubignosc, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Peipin.
- 1 collecte par semaine : Bevons, Les Omergues, Montfort, Montfroc, Noyers-sur-Jabron, Saint-Vincent-Jabron, Salignac, Sourribes, Valbelle.
- 1 collecte toutes les 2 semaines : Curel.
- 1 collecte toutes les 3 semaines : Châteauneuf-Miravail.



Le volume des colonnes implantées a été suffisant pour absorber la hausse des tonnages collectés durant la période estivale sans que des tournées supplémentaires ne soient nécessaires.

BILAN DES TONNAGES D'OMR

En **2024**, la CCJLVD a collecté et traité **1 051,43 tonnes d'OMR**, soit **197,34 kg/habitant**. Il y a donc une légère baisse de la production **d'ordures ménagères résiduelles** entre 2023 et 2024 **de 1,49 % au regard des tonnages totaux et de 2,67 % en fonction des kg par habitant** (la population a augmenté tandis que les tonnages totaux ont diminué).

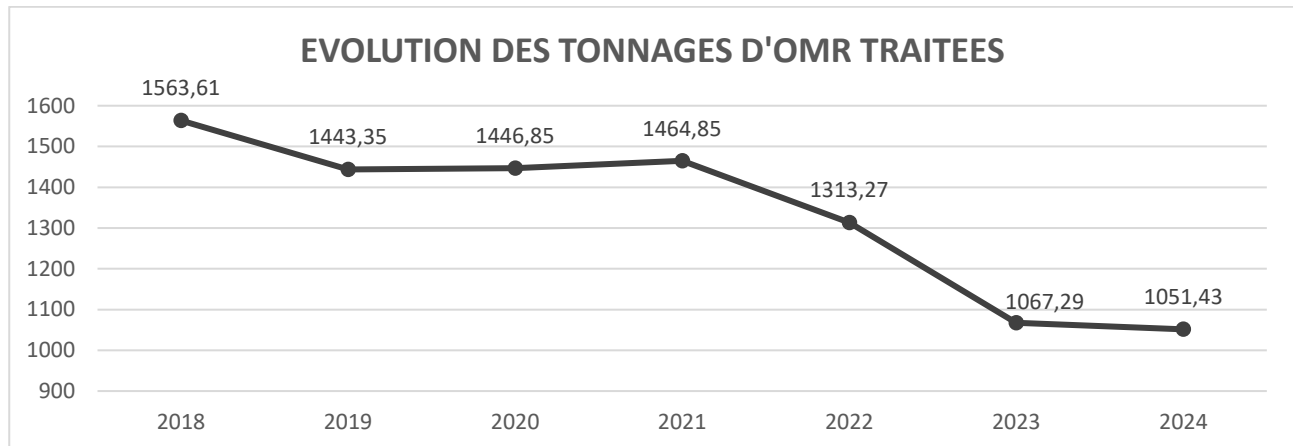
EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - OMR							
Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	1 563,61	1 443,35	1 446,85	1 464,85	1 313,27	1 067,29	1 051,43
Nombre d'habitants	5 248	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328
Kg/habitant	298	275	275	278	252	203	197

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Évolution tonnages	-7,69%	0,24%	1,24%	-10,35%	-18,73%	-1,49%
Évolution nombre d'habitants	0%	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%
Évolution kg/habitant	-7,69%	-0,12%	1,24%	-9,45%	-19,49%	-2,67%

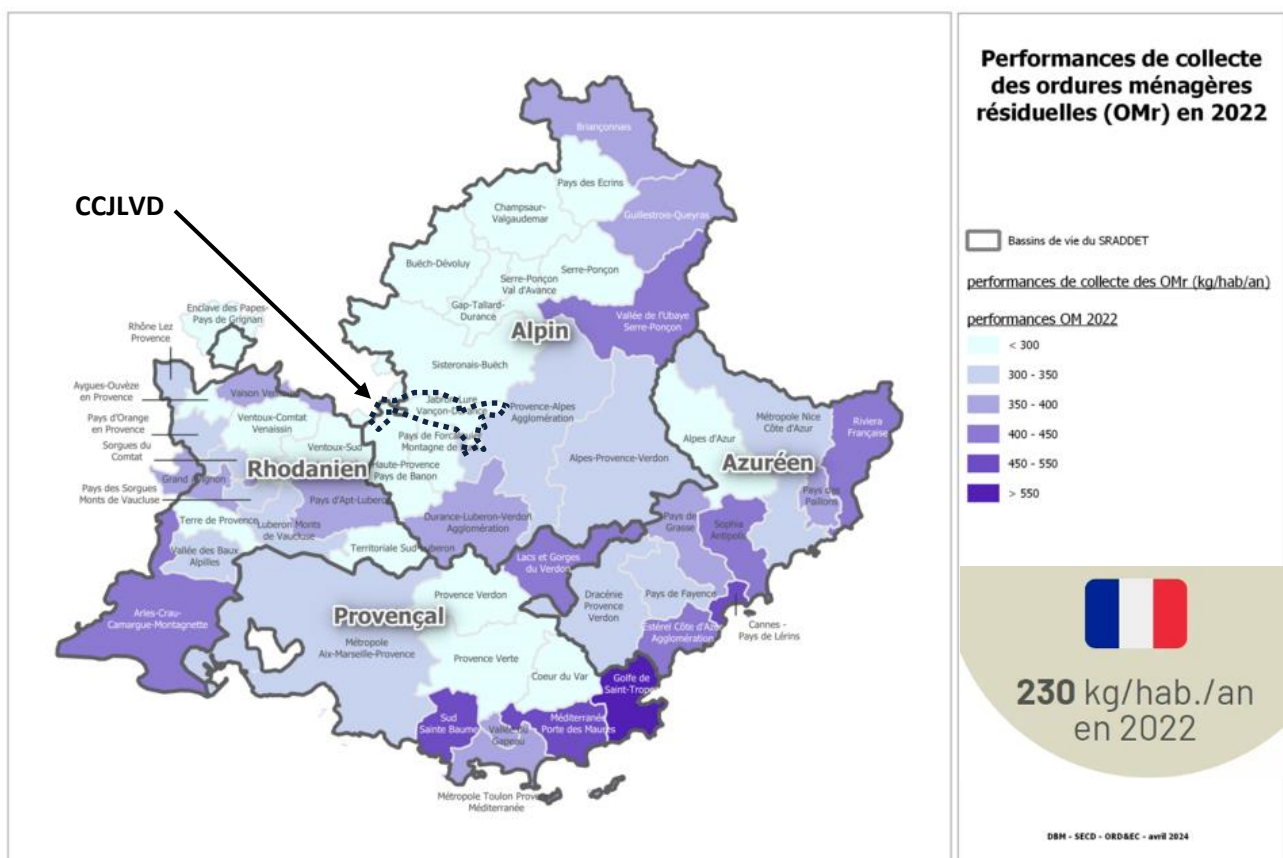
Une baisse des tonnages d'ordures ménagères est observée depuis 2021, suivant un rythme beaucoup plus marqué en 2022 et 2023 consécutivement à des évolutions dans l'organisation de la collecte :

- l'année 2022 a marqué la fin du service public de collecte des déchets de la zone d'activité de Peipin,
- l'année 2023 a vu le passage de la collecte des OMR en bacs vers des colonnes aériennes situées sur des points d'apport volontaire.

Depuis 2018, ce sont 100 kg/habitant d'OMR en moins qui ont été collectés annuellement.



À titre de comparaison avec les données régionales de l'année 2022, la moyenne était de 353 kg/habitant d'OMR (source : ORD&EC PACA – Collecte des DMA zoom 2022) contre 252 kg/habitant sur le périmètre de la communauté de communes. Comme le montre la carte ci-dessous, la **CCJLVD se situe parmi les collectivités les plus performante à l'échelle de la région**. La même année, en France, la quantité d'OMR produite était de 230 kg/habitant (ORD&EC).



2. LA COLLECTE SELECTIVE

En 2024, la collecte et le traitement des déchets recyclables (colonnes emballages, verres, papiers, cartons) sont effectués par le SYDEVOM. Il collecte les colonnes aériennes avec des camions équipés de bras-grue en régie. Cette collecte se fait entièrement en points d'apport volontaire.

VOLUMES COLLECTÉS TOUS FLUX CONFONDUS

En 2024, **467,74 t de recyclables** ont été collectés (contre 394,87 t en 2023, soit une **hausse de 18,45 %**). Cette hausse résulte d'une augmentation des tonnages d'emballages, de verre et de cartons, malgré une baisse des tonnages de papier. La CCJLVD ne dispose pas de données séparées des déchets des ménages et des entreprises assimilées aux ménages car la collecte des recyclables et des assimilés fait l'objet d'une collecte par le même camion.

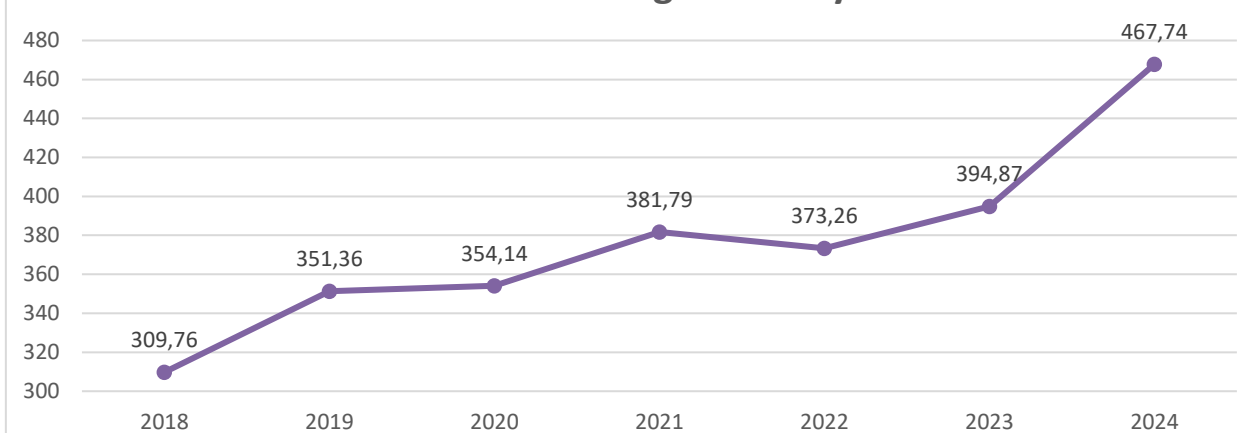


EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - RECYCLABLES

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	309,76	351,36	354,14	381,79	373,26	394,87	467,74
Nombre d'habitants	5 248	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328
Kg/habitant	59	67	67	72	72	75	88

Évolution	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Évolution tonnages	13,43%	0,79%	7,81%	-2,23%	5,79%	18,45%
Évolution nombre d'habitants	0%	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%
Évolution kg/habitant	13,43%	0,43%	7,81%	-1,26%	4,80%	17,03%

Evolution des tonnages de recyclables



BILAN DES TONNAGES PAR FLUX DE RECYCLABLES

Entre 2023 et 2024, la quantité d'**emballages collectée** a poursuivi sa hausse **(+25,87 %)**. Le **verre** a aussi drastiquement augmenté **(22,19%)**. Les déchets **papiers** ont vu leur production diminuer **(-21,02%)**, baisse qui s'observe depuis plusieurs années déjà mais qui se poursuit selon le même ordre de grandeur qu'en 2023. **63,4 tonnes** de cartons bruns ont été collectées, poursuivant une dynamique similaire à celle de 2023 avec une hausse annuelle de 40 %. **Ce flux est celui qui augmente le plus parmi tous ceux collectés par la CCJLVD.**

EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - EMBALLAGES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	62,02	82,02	82,43	94	92,53	114,02	143,52
Nombre d'habitants	5 248	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328
Kg/habitant	12	16	16	18	18	22	27
Évolution	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	
Évolution tonnages	32,25%	0,50%	14,04%	-1,56%	23,22%	25,87%	
Évolution nombre d'habitants	0%	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%	
Évolution kg/habitant	32,25%	0,14%	14,04%	-0,58%	22,08%	24,36%	

Région PACA : 27 kg/habitant en 2022 (emballage et cartons) - France : 50 kg/hab en 2022

Source : ORD&EC PACA

EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - VERRE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	148,51	152,46	145,04	168,11	169,66	172,97	211,36
Nombre d'habitants	5 248	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328
Kg/habitant	28	29	28	32	33	33	40
Évolution	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	
Évolution tonnages	2,66%	-4,87%	15,91%	0,92%	1,95%	22,19%	
Évolution nombre d'habitants	0%	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%	
Évolution kg/habitant	2,66%	-5,21%	15,91%	1,93%	1,00%	20,73%	

Région PACA : 27 kg/habitant en 2022

Source : ORD&EC PACA

EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - PAPIER

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	99,23	94,38	92,35	84,13	78,97	62,62	49,46
Nombre d'habitants	5 248	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328
Kg/habitant	19	18	18	16	15	12	9
Évolution	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	
Évolution tonnages	-4,89%	-2,15%	-8,90%	-6,13%	-20,70%	-21,02%	
Évolution nombre d'habitants	0%	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%	
Évolution kg/habitant	-4,89%	-2,50%	-8,90%	-5,20%	-21,44%	-21,96%	

Région PACA : 13 kg/habitant en 2022 - France : 15 kg/habitant en 2022

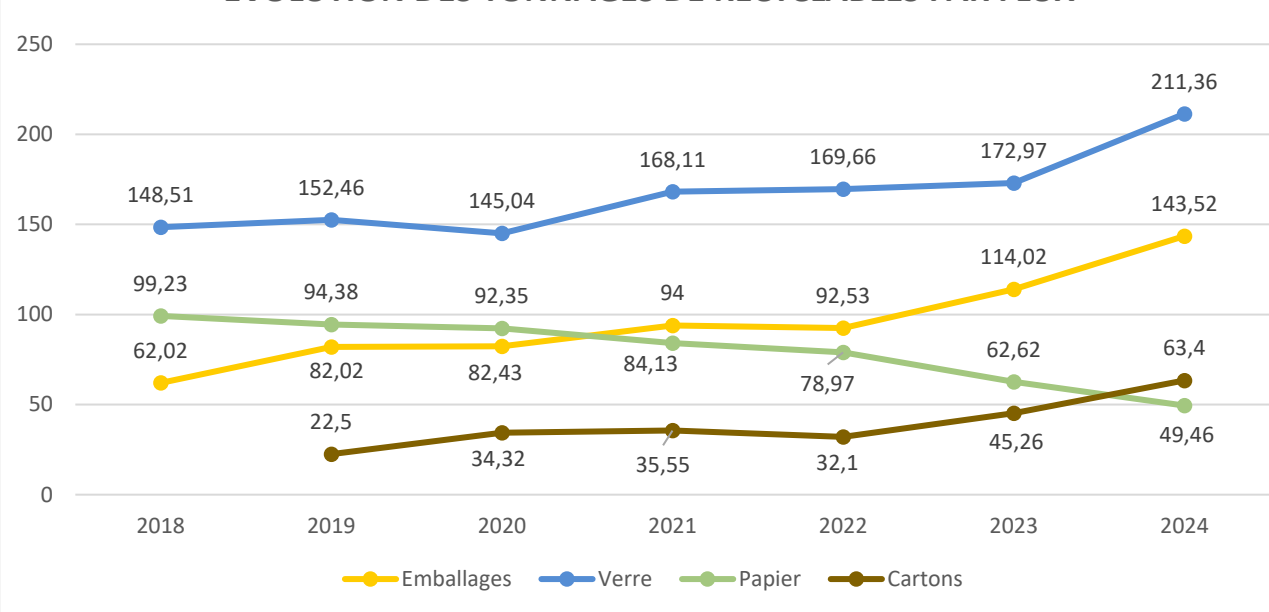
Source : CITEO - ORD&EC PACA

EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - CARTONS

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages		22,5	34,32	35,55	32,1	45,26	63,4
Nombre d'habitants		5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328
Kg/habitant		4	7	7	6	9	12

Évolution	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Évolution tonnages		52,53%	3,58%	-9,70%	41,00%	40,08%
Évolution nombre d'habitants		0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%
Évolution kg/habitant		51,98%	3,58%	-8,80%	39,68%	38,40%

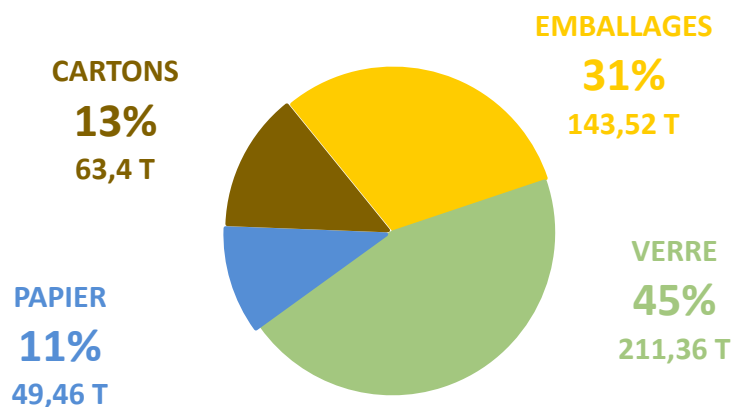
EVOLUTION DES TONNAGES DE RECYCLABLES PAR FLUX



REPARTITION DES TONNAGES DE LA COLLECTE SELECTIVE

Le verre occupe une part prépondérante parmi les recyclables collectés avec 45 % des tonnages.

Tonnages collecte sélective 2024



3. ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

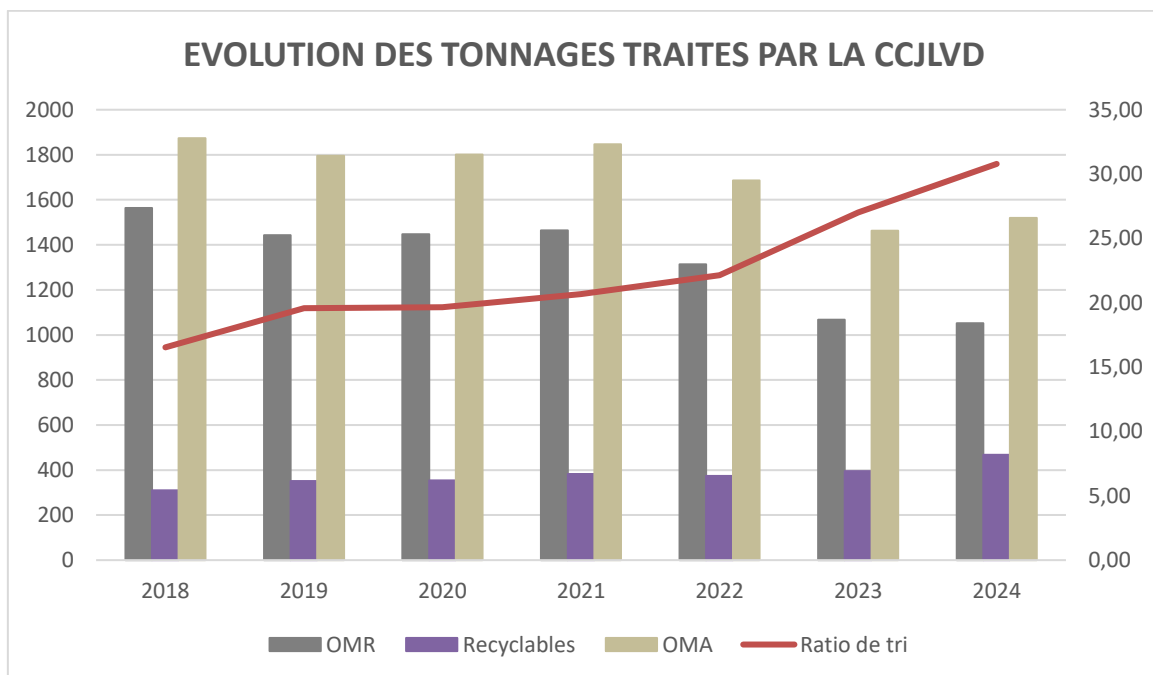
Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles (poubelles ordinaires des ménages) et les déchets collectés séparément en apport volontaire (verre, emballages, papier et cartons issus du tri séparé). Elles correspondent aux déchets de routine produits quotidiennement par les habitants.

COMPARAISON DE L'EVOLUTION DES DIFFERENTS FLUX AU FIL DES ANS

En 2024, les 5 principaux flux de déchets de la CCJLVD représentent **1 519,17 tonnes**.

EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS DES 4 PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS							
Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
OMR	1 563,61	1 443,35	1 446,85	1 464,85	1 313,27	1 067,29	1 051,43
Emballage	62,02	82,02	82,43	94	92,53	114,02	143,52
Papier	99,23	94,38	92,35	84,13	78,97	62,62	49,46
Cartons		22,5	34,32	35,55	32,1	45,26	63,4
Verre	148,51	152,46	145,04	168,11	169,66	172,97	211,36
Total recyclables	309,76	351,36	354,14	381,79	373,26	394,87	467,74
TOTAL OMA (OMR+RECYCLABLES)	1 873,37	1 794,71	1 800,99	1 846,64	1 686,53	1 462,16	1 519,17
Ratio de tri (recyclables/OMA)	16,53	19,58	19,66	20,67	22,13	27,01	30,79

Une hausse des OMA de **57,01 tonnes est constatée entre 2023 et 2024**, résultant d'une augmentation des tonnages d'emballages, de verre, et de cartons. Le ratio de tri augmente également de près de 4 points sur un an. Les usagers du service ont donc jeté davantage de déchets en 2024 tout en respectant mieux les consignes de tri.



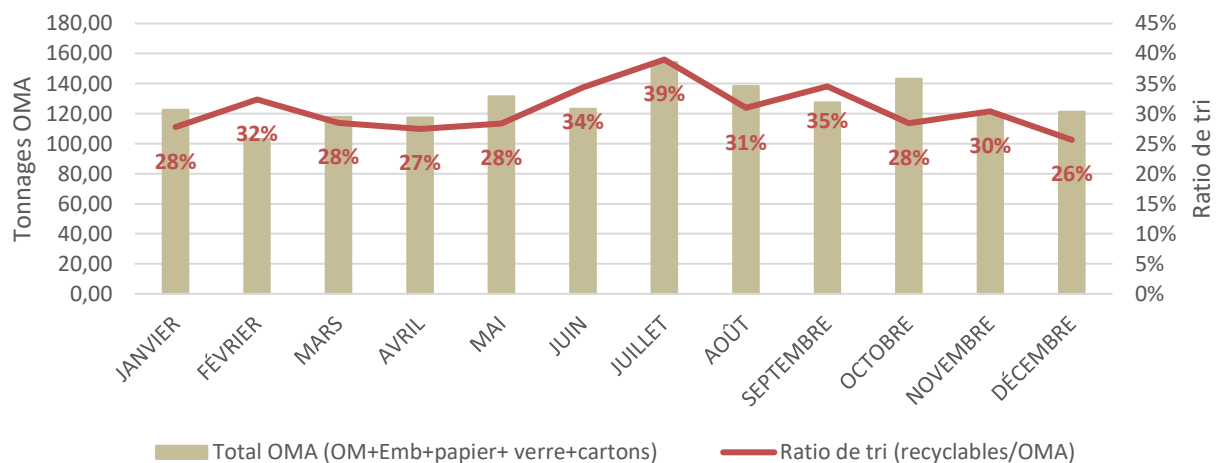
EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - OMA

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	1873,37	1794,71	1800,99	1846,64	1686,53	1462,16	1519,17
Nombre d'habitants	5 248	5 248	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328
Kg/habitant	357	342	342	351	323	278	285

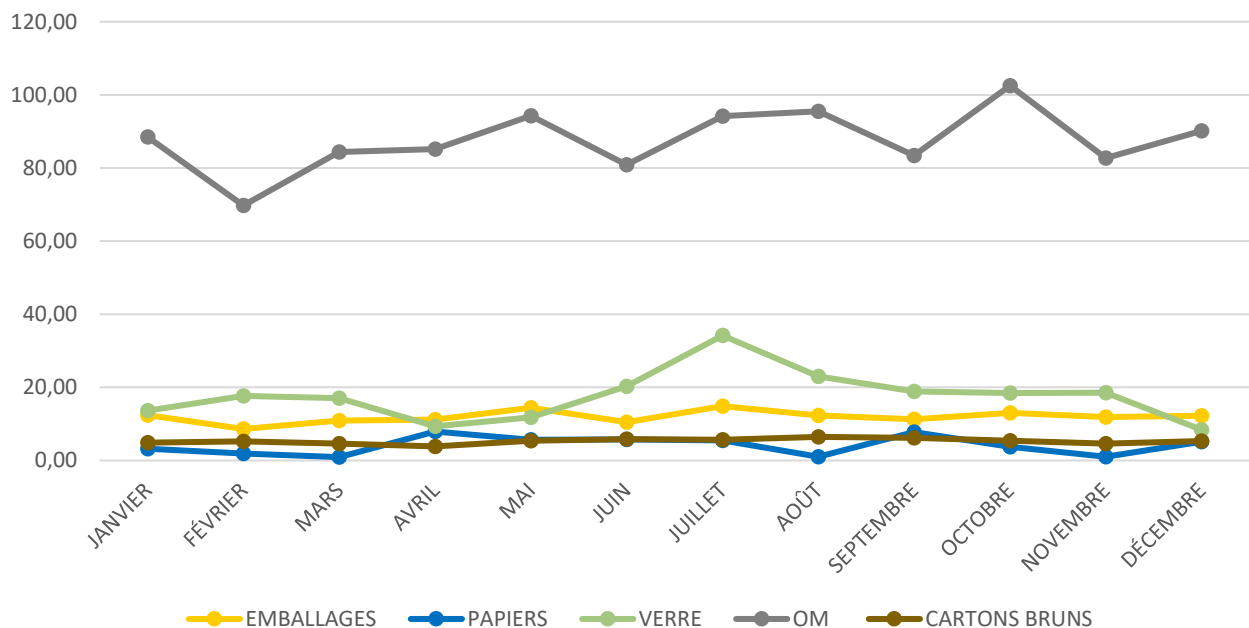
Évolution	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Évolution tonnages	-4,20%	0,35%	2,53%	-8,67%	-13,30%	3,90%
Évolution nombre d'habitants	0%	0,36%	0%	-0,99%	0,94%	1,22%
Évolution kg/habitant	-4,20%	-0,01%	2,53%	-7,76%	-14,11%	2,65%

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS FLUX AU FIL DES MOIS

EVOLUTION MENSUELLE DES TONNAGES D'OMA ET DU RATIO DE TRI

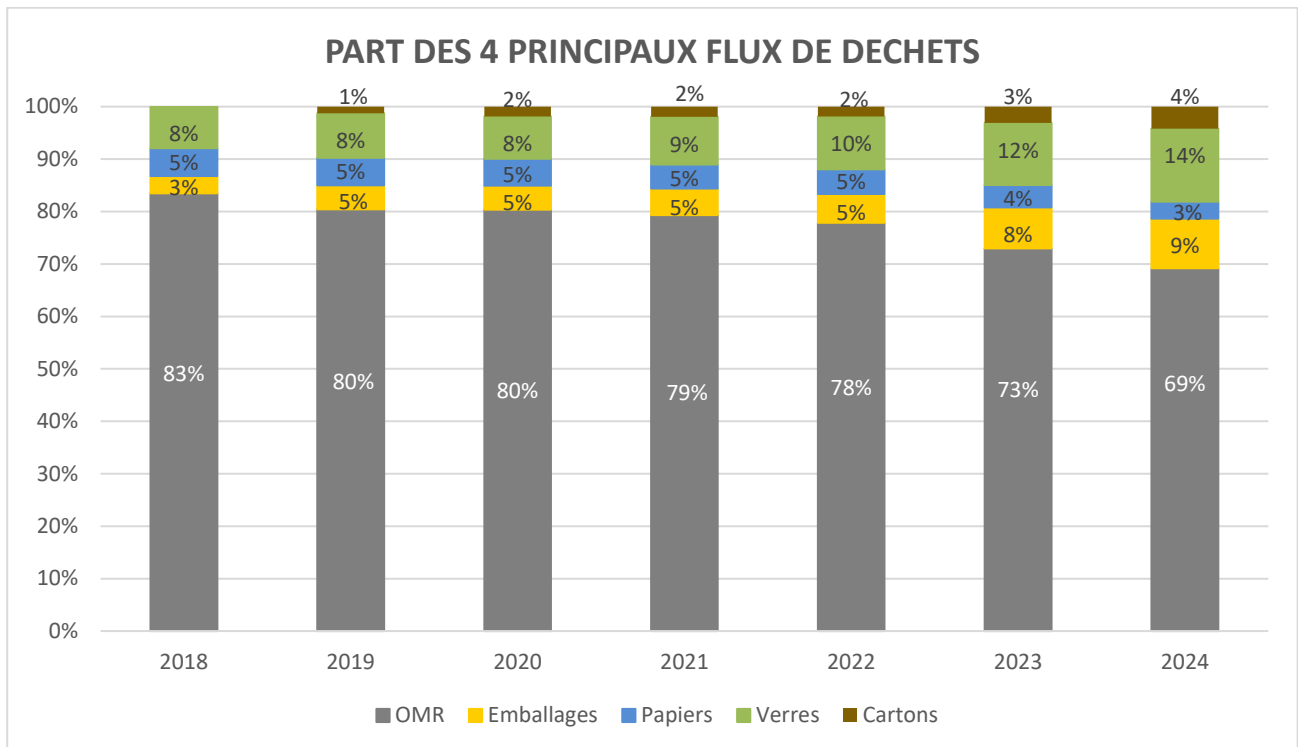


EVOLUTION MENSUELLE DES TONNAGES PAR FLUX



PERFORMANCE DE TRI

Concernant les performances de tri, la part des recyclables poursuit sa hausse en 2024 avec **+ 4 points de déchets recyclables collectés sur 1 an**.



Sur les 5 principaux déchets ménagers et assimilés collectés en 2024, 31% sont jetés dans les colonnes de tri et 69% sont jetés dans la colonne d'OMR pour être enfouis. Ces données montrent donc une **amélioration nette des performances de tri entre 2023 et 2024**.

Sachant que pratiquement tous les déchets peuvent être triés, il reste primordial de renforcer la tendance (autrement dit, diminuer la part d'OMR pour augmenter la part des recyclables). C'est justement pour y parvenir que l'ensemble des flux de déchets sont maintenant collectés en un point unique avec des PAV complets.



4. LES APPORTS EN DÉCHÈTERIE

DECHETERIE DE CHÂTEAU-ARNOUX

▪ Convention

Par délibération DCC n°35/2021 du 28 juin 2021, la CCJLVD a passé une convention avec **Provence Alpes Agglomération (PAA)** pour l'utilisation par ses habitants de la déchèterie de Château-Arnoux pour les années 2022 à 2024.

L'accès à la **déchèterie des Blâches Gombert à Château-Arnoux** est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

- | | | |
|-------------------------------|----------------------------|-------------|
| ■ Aubignosc | ■ Montfort | ■ Salignac |
| ■ Bevens | ■ Noyers-sur-Jabron | ■ Sourribes |
| ■ Châteauneuf-Miravail | ■ Peipin | ■ Valbelle |
| ■ Châteauneuf-Val-Saint Donat | ■ Saint-Vincent-sur Jabron | |

▪ Coûts

En 2024, PAA a facturé 106 052,60 € à la CCJLVD pour l'accès à sa déchèterie. La participation annuelle est calculée au vu du coût par habitant utilisant la déchèterie sur la base du bilan d'activité N-1 de PAA, soit l'année 2023.

Le coût à l'habitant cette année est de 23,08 €.

Le nombre d'habitants considérés pour la CCJLVD est de 4 595 et le nombre total d'utilisateurs est de 21 649. **La part représentée par la CCJLVD est donc de 21,2%.**

▪ Tonnages

Les tonnages considérés dans la facture acquittée en 2024 sont ceux de 2023.

Tonnages totaux sur site	% habitants CCJLVD	Tonnages CCJLVD estimés
6 009,43 t (y.c. gravats)	21,2%	1 274 t (y.c. gravats)
4 247,13 t (hors gravats)	21,2%	900,40 t (hors gravats)



DECHETERIE DE SEDERON

En 2021, la CCJLVD et la Communauté de communes Baronnie en Drôme Provençale ont procédé au renouvellement de la convention d'accès à la déchèterie de Séderon à compter du 1^{er} août 2021 pour une durée de 2 ans, reconductible 2 fois 1 an.

L'accès à la **déchèterie de Séderon** est réservé aux seules personnes qui ont leur résidence principale ou secondaire, ou qui exercent une activité professionnelle permanente ou occasionnelle sur les communes de :

- Les Omergues
- Curel
- Montfroc
- **Coûts**

La participation financière de la CCJLVD est basée sur un coût par habitant fixé dans la convention à 15 €.

La population considérée pour les 3 communes de la CCJLVD est de 268 habitants.

Le montant annuel de la **rétribution est fixe et correspond à la somme de 4 020 €.**

■ Tonnages

Les tonnages de 2024 envoyés par la CCHBDP sont les suivants :

Tonnages totaux sur site	% habitants CCJLVD	Tonnages CCJLVD estimés
441,09 t (y.c. gravats)	17,28 %	76,22 t (y.c. gravats)
350,15 t (hors gravats)	17,28 %	60,50 t (hors gravats)

TONNAGES ET COUTS TOTAUX

Tonnages CCJLVD estimés	Quantité par habitant	Coût par habitant
1 350,22 t (y.c. gravats)	253 kg/hab (y.c. gravats)	20,66 €/hab en moyenne
960,9 t (hors gravats)	180 kg/hab (hors gravats)	

Dépôts en déchèterie des habitants de la CCJLVD :

180 kg par personne, soit **540 kg/an** pour une famille de 3 personnes



Lave-linge : 80 kg en moyenne



Lave-vaisselle: 50 kg en moyenne



Matelas 140*190: 25 kg en moyenne



Canapé 3 places : 140 kg en moyenne

Comparaison : 387 kg/habitant dans les Alpes-de-Haute-Provence (2022), 244 kg/habitant collectés en déchèterie en région PACA (2022), 244 kg/habitant en France (2021).

Soit environ, par an, pour une famille de 3 personnes :
2 lave-linges, 1 lave-vaisselle, 2 matelas, 2 canapés

5. DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS

Les déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont produits par les ménages et les activités économiques. Ils sont collectés par le service public d'élimination des déchets. Ils comprennent les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) ainsi que les déchets collectés en déchèterie.

Tonnages déchèterie 2024	Tonnages OMA 2024	Tonnages DMA 2024	Quantité par habitant
1 350,22 t	1 519,17 t	2 869,39 t	538,55 kg/hab

47 % des DMA proviennent des déchèteries et 53% proviennent de la collecte.

À titre de comparaison en 2022, la région en produisait 696 kg/habitant et la France produisait, en 2021, 614 kg/habitant.

6. LES BIODECHETS

LES OBJECTIFS

La loi AGECE du 10 février 2020 a fixé la date de la généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Depuis 2022, la CCJLVD s'investit avec l'aide du SYDEVOM pour déployer un service de compostage de proximité qui vise à diminuer les volumes de biodéchets collectés en mélange avec les ordures ménagères résiduelles. La communauté de communes développe le compostage individuel, le compostage collectif et propose depuis 2024 une solution de broyage des déchets verts aux communes. Le plan de déploiement s'étend sur 3 années, de mi 2022 à mi 2025.

LA VENTE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

▪ Tarifs 2024

Afin de soutenir la réduction des déchets à la source, la CCJLVD encourage l'acquisition de composteurs individuels pour les particuliers. **La collectivité prend à sa charge 22,59 € TTC par composteur vendu, le reste à charge pour les particuliers est de 15 €.** La Région PACA participe au financement de ces équipements à hauteur de 50 % du prix hors taxe.

TARIFS/composteur individuel	HT	TTC
Prix du composteur individuel	53,70 €	64,44 €
Aide Région	26,85 €	
Montant pris en charge par la CCJLVD		22,59 €
Prix de vente aux usagers		15,00 €

▪ Équipement des ménages

En 2024, **173 composteurs** individuels ont été vendus. Ces ventes résultent :

- des animations organisées sur le territoire,
- d'une hausse des actions de communication qui ont permis de vendre davantage de composteurs directement sur le site du SYDEVOM à Peyruis,
- de l'organisation de ventes délocalisées en communes.

Un suivi est réalisé depuis 2023 pour évaluer le taux d'équipement en composteurs individuels de chacune des communes de la CCJLVD, les chiffres sont présentés dans le tableau ci-dessous (en vert : les communes pour lesquelles le taux d'équipement est supérieur à la moyenne) :



Vente de composteurs

à la mairie de Noyers-sur-Jabron
 le jeudi 17 octobre
 de 10h à 12h **15€**

Fabriqués en France
 par Emeraude Création
 400L
 Sapin traité
 Charnières en plastique

❖ Vente destinée aux habitants
 de la **Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance**

❖ Récupération du composteur sur présentation
 d'un **justificatif de domicile**

❖ Règlement par **chèque uniquement** à l'ordre « Régie du SYDEVOM »

Inscription au 06 30 19 57 53
 ou à lona.gaubert@sydevom04.fr
 jusqu'au mardi 15 octobre à 12h

Équipement des ménages en composteurs individuels :

Jabron		Lure		Vançon		Durance														TAUX D'EQUIPEMENT 2024																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					

Extrapolation du nombre de composteurs en fonctionnement selon l'ADEME* : **1 378**, soit un taux d'équipement de 70 % des foyers en maison individuelle.

* : référence étude biodéchets 2023. ** : 35 % d'auto construits, 29 % du commerce, 36 % de la collectivité. Se référer à l'annexe 10 du diagnostic de l'étude biodéchets pour les calculs.

Le matériel

Les composteurs individuels en bois d'une contenance de 400 L (marque **Emeraude**) sont vendus en kit avec un bioseau aux usagers (qui doivent justifier d'un domicile sur le territoire de la CCJLVD et ne peuvent acquérir qu'un seul composteur par foyer). La vente est assurée :

- par le SYDEVOM pour le compte de la CCJLVD,
- directement par la CCJLVD uniquement lors d'événements spécifiques.



Composteur Emeraude

Les ventes délocalisées

DATE	COMMUNE	NOMBRE DE COMPOSTEURS VENDUS
25 janvier	Peipin	50
25 janvier	Valbelle	27
27 mars	Montfroc	8
20 juin	Châteaufort-Val-Saint-Donat	17
17 octobre	Noyers-sur-Jabron	20
21 novembre	Montfort	5
5 décembre	Peipin	5
12 décembre	Salignac	7

139 composteurs individuels ont été vendus à l'occasion des ventes qui se sont tenues en communes, ce qui représente 80 % des ventes de l'année. Ces événements ont fortement dynamisé l'équipement des habitants mais il est constaté une baisse importante des réservations au fil du temps. La fréquence de ces ventes sera donc revue à la baisse en 2025.

LE DEPLOIEMENT DU COMPOSTAGE COLLECTIF

▪ Le matériel

Gardigame est la société retenue pour l'acquisition des composteurs collectifs en bois de 570L et 820L avec une grille métallique au fond ; cette même entreprise fournit les bio-seaux de 10L et 20L pour les particuliers et professionnels qui utilisent les plateformes de compostage partagé.

Chaque plateforme de compostage partagé installée est équipée avec la signalétique et le matériel suivant :

- Un panneau expliquant le fonctionnement du site, les biodéchets acceptés et les matières refusées ;
- Une pancarte pour chacun des trois bacs : « bac d'apport », « bac de maturation », « bac de broyat » ;
- Une griffe fixée au bac d'apport, permettant aux usagers d'étaler leurs biodéchets en surface ;
- Une pelle fixée au bac de broyat, permettant aux usagers de recouvrir leurs biodéchets de broyat.

▪ Les plateformes de compostage installées en 2024

En 2024, la CCJLVD s'est dotée de 10 nouvelles plateformes de compostage partagé, elles ont été installées sur 10 communes différentes et viennent compléter les 6 sites installés en 2022 et 2023, ce qui porte le nombre de plateformes à 16 à la fin de l'année.

Ce sont donc 13 communes sur les 14 que compte la CCJLVD qui sont équipées de composteurs partagés. Curel, à la demande de ses représentants communaux, est la seule commune sans équipement.



Les plateformes de compostage de la CCJLVD sont inscrites sur le site Géocompost, la cartographie nationale des sites de compostage portée par le Réseau Compost Citoyen. Une carte des équipements communautaires est également disponible sur le site internet de la CCJLVD.

L'installation des premiers équipements de chaque commune a été systématiquement accompagnée d'une inauguration conviviale en présence des élus et des habitants.

Ces actions de compostage participent à l'atteinte des objectifs de tri à la source des biodéchets.



Châteauneuf-Miravail
– 18/01/2024



Montfroc –
13/03/2024



Valbelle –
27/06/2024



Sourribes –
01/08/2024



Salignac – Gilotières –
12/12/2024



Peipin – Pavillons du
Riou – 08/02/2024



Châteauneuf-Val-St-
Donat – 05/04/2024



Les Omergues –
11/07/2024



Aubignosc – Village –
12/09/2024



Noyers - Bérauds –
24/12/2024

GISEMENTS ET FLUX DE BIODÉCHETS

■ Gisements

Le diagnostic de l'étude sur les biodéchets réalisé en 2022 donne une estimation du gisement et des sources de production des biodéchets au sein de la CCJLVD : **l'essentiel des volumes de biodéchets est produit par les ménages : 433 tonnes par an.**

■ Tonnage de biodéchets détournés des OMR en 2024

■ Compostage individuel

Pour le compostage individuel, le nombre de ménages théoriquement équipés d'un composteur individuel en 2024 se situerait autour de **1 378** (nombre de composteurs vendus par la CCJLVD, auto construits et achetés dans le commerce, extrapolé selon les ratios de l'ADEME).

Considérant la moyenne des ratios utilisés par les collectivités pour estimer la quantité de biodéchets détournés des OMR grâce au compostage individuel est de 45 kg/an/hab de déchets alimentaires et 37 kg/an/hab de déchets verts, il est possible d'estimer la quantité de biodéchets détournées grâce à l'ensemble des composteurs individuels de la CCJLVD.

Les chiffres sont peu fiables et tirés de résultats provenant de foyers témoins à l'échelle nationale, ce sont des ordres de grandeurs. Ainsi, il est possible d'évaluer les quantités de déchets alimentaires et de déchets verts théoriquement détournés des OMR, en supposant une incertitude élevée, à hauteur de $\pm 30\%$.

■ Quantité de déchets alimentaires potentiellement détournés par le compostage individuel :

Environ **1 378** ménages théoriquement équipés x 2,16 habitant par ménage x 45 kg/an/hab
= Environ **134 t/an** de déchets alimentaires détournés des OMR $\pm 30\%$

■ Compostage collectif

Concernant l'évaluation de la quantité de déchets alimentaires détournés des OMR chaque année grâce à une plateforme de compostage collectif (résultat en t/an), la formule suivante est utilisée (ADEME, s.d.) :

$$(Volume\ total\ des\ bacs\ d'apport\ (en\ l) \times Nb\ de\ vidages\ effectués\ par\ an \times 0,4 \times 1,3 \times 0,7) / 1000$$

D'après Alexandra Gentric (ADEME), voici la signification des valeurs utilisées dans cette formule de calcul :

0,4 : densité des déchets alimentaires

1,3 : diminution du tas due au processus de compostage (ajout de 30 % du volume du bac)

0,7 : prise en compte du volume correspondant au broyat (environ 30 % du volume du bac)

Quantité de déchets alimentaires potentiellement détourné grâce au compostage collectif =
 $8\ 840\ litres \times 0,4 \times 1,3 \times 0,7 / 1000 = 3,2\ t/an$ de déchets alimentaires détournés des OMR $\pm 30\%$

ESTIMATION DES TONNAGES DE BIODÉCHETS DÉTOURNÉS DES OMR

2022		2023		2024	
Compostage individuel	Compostage collectif	Compostage individuel	Compostage collectif	Compostage individuel	Compostage collectif
26 t	0,5 t	93 t	2 t	134 t	3,2 t
26,5 t		95 t		137,2 t	

LA GESTION DES DÉCHETS VERTS

▪ Service aux habitants

Deux solutions de gestion des déchets verts sont proposées aux habitants :

- certaines **communes sont équipées d'une plateforme de déchets** verts accessible à leurs habitants,
- des conventions sont établies avec **deux déchèteries voisines** (celle de Château-Arnoux et celle de Séderon pour les administrés du haut de la vallée du Jabron) et permettent le dépôt gratuit des déchets verts par les habitants de la communauté de communes.

▪ Service aux communes

Depuis la validation de sa stratégie pour le déploiement du compostage en 2023, la CCJLVD s'investit sur le déploiement du compostage partagé et du compostage individuel. Ce traitement de proximité des biodéchets implique l'utilisation de broyat qui permet un juste équilibre entre la présence de matières humide et sèche pour obtenir un bon compost. Dans ce cadre, les déchets verts ne sont plus seulement un « déchet » mais aussi une ressource indispensable à la production de broyat.

La communauté de communes a besoin de s'approvisionner en broyat afin d'alimenter les bacs spécifiques dont sont équipés les composteurs partagés. **La CCJLVD a donc acquis un broyeur en 2024 pour assurer son autonomie en broyat et ainsi faire fonctionner ses sites de compostage partagé.**



Le broyeur GS/Python P est un matériel de professionnel qui n'a pas vocation à être prêté aux habitants ni aux communes, il est exclusivement utilisé par l'agent technique de la CCJLVD. Le broyage est organisé gratuitement sur :

- les plateformes de stockage des déchets verts gérées par les communes,
- des espaces temporairement définis par arrêté municipal.

Le broyat est utilisé pour les composteurs partagés de la CCJLVD et/ou laissé à disposition des communes et des habitants sur les plateformes de stockage des déchets verts.

7. LES AUTRES DÉCHETS

LES TEXTILES

Des contenants sont disponibles pour la récupération des textiles, linges et chaussures (TLC) en vue de leur valorisation. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire dans les bornes prévues à cet effet. Celles-ci sont ensuite collectées par l'Envolée à Sisteron ou par la ressourcerie de Haute-Provence à Château-Arnoux.

Une neuvième borne a été installée et inaugurée en janvier 2024 à Peipin par l'Envolée, la ressourcerie de Sisteron qui assurera le ramassage, le tri et la revente des textiles collectés. Les éléments en bon état (vêtements, chaussures et linge de maison) sont mis à la vente dans les boutiques de l'association, ce qui représente environ un tiers de la collecte. Les éléments hors d'usage sont vendus à des recycleurs de la filière pour être coupés, défibrés, effilochés ou broyés et servir à la fabrication de nouveaux textiles, de chiffons, de géotextiles, ou autres matières premières.



VILLE	SITE	PRISE EN CHARGE
Aubignosc	PAV du village	Ressourcerie de Haute-Provence
Bevens	PAV du village	L'Envolée
Les Omergues	PAV entrée Est du village	L'Envolée
Montfroc	PAV entrée du village	L'Envolée
Noyers-sur-Jabron	PAV des Bérauds	L'Envolée
Peipin	PAV des Bons Enfants	L'Envolée
Saint-Vincent-sur-Jabron	Près de la Poste	L'Envolée
Salignac	PAV City stade	Ressourcerie de Haute-Provence
Valbelle	PAV du village	L'Envolée

LES ENCOMBRANTS

Le service d'enlèvement des encombrants est assuré par les communes.

8. LE TRAITEMENT DES DECHETS

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

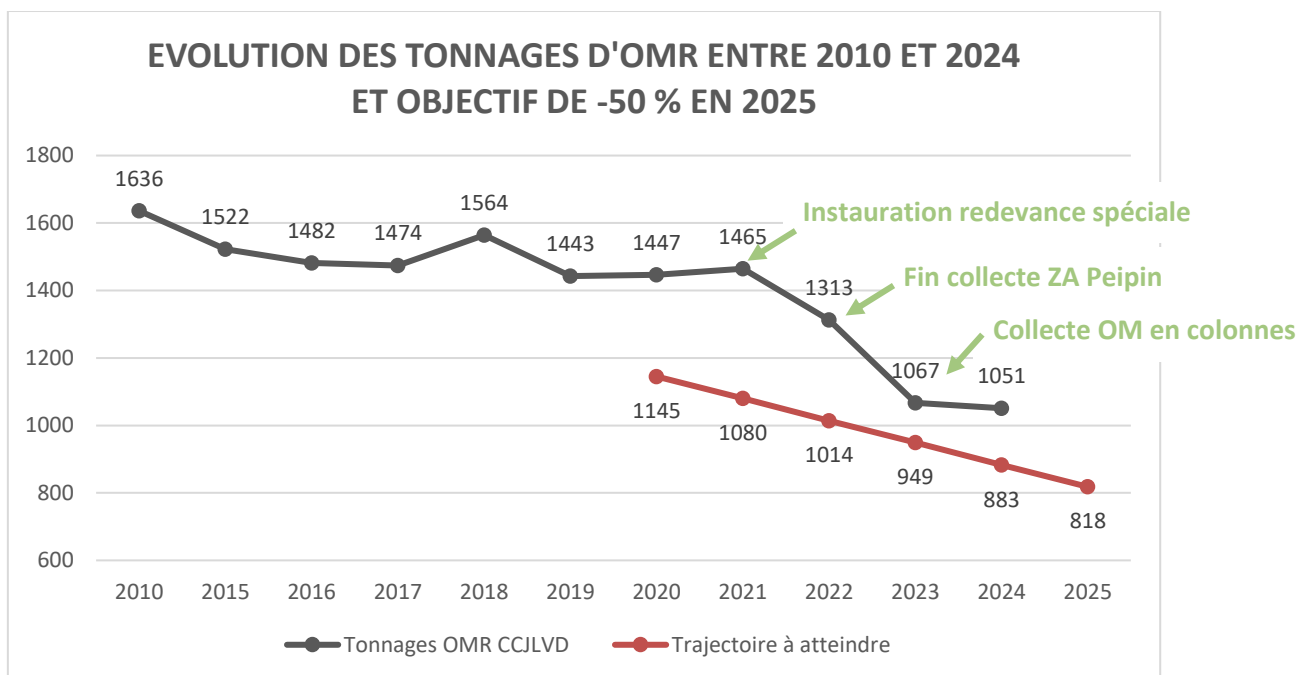
Le site de traitement

Le traitement des OMR est délégué au SYDEVOM : la CCJLVD paye, via le SYDEVOM, les coûts liés à ce traitement. Les OMR sont transportées à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du **Beynon à Ventavon dans les Hautes-Alpes où elles sont enfouies**. L'ISDND a été mise en service en 2003 et l'autorisation renouvelée jusqu'en 2026, elle est exploitée par Veolia Alpes Assainissement. En 2024, la capacité de stockage autorisée était de 60 000 t.



Les objectifs de réduction

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets impose une obligation de réduction de 50 % de la quantité des déchets mis en stockage entre 2010 et 2025. Le schéma suivant illustre l'évolution de tonnage d'OMR réalisée entre 2010 et 2024 sur le territoire de la CCJLVD en comparaison de cet objectif. La baisse des tonnages observée est de 35,73 % (comparaison à l'échelle du SYDEVOM : - 32,08 %).



LES RECYCLABLES

▪ Emballages et papiers

Les déchets recyclables, emballages et papiers, sont triés dans le centre de tri de Manosque et gérés par Veolia Propreté. Ce centre de tri est en extension des consignes de tri. Une fois triés et séparés par matériaux, les flux de recyclables trouvent différents repreneurs.



▪ Le verre

Le verre est massifié sur la plateforme CMR de La Brillanne, et est ensuite récupéré par un verrier.

▪ Le refus de tri

Des « refus de tri » sont régulièrement observés à l'arrivée en centre de tri de Manosque (erreurs de tri, contenants non vidés, déchets non recyclables, incivilités). En 2024, parmi les **143,52 tonnes** d'emballages collectées sur le territoire, **32,93 tonnes** sont parties en « refus de tri » (contre 20,26 tonnes en 2023, soit une hausse de 62,54 %). Le refus de tri augmente de façon plus importante que les tonnages d'emballages (+ 25,87 %). **Il est donc primordial de poursuivre les actions de sensibilisation à l'égard du tri.**

EVOLUTION DES TONNAGES ANNUELS TRAITÉS - REFUS DE TRI

	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	10,57	12	15,3	20,26	32,93
Nombre d'habitants	5 267	5 267	5 215	5 264	5 328
Kg/habitant	2	2	3	4	6
Évolution	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	
Évolution tonnages	13,53%	27,50%	32,42%	62,54%	
Évolution nombre d'habitants	0%	-0,99%	0,94%	1,22%	
Évolution kg/habitant	13,53%	28,77%	31,19%	60,58%	

Depuis 2024, les refus de tri de la CCJLVD sont traités comme des Combustibles Solides de Récupération (CSR). Les CSR sont essentiellement composés de plastiques non recyclables, de papiers et cartons et textiles souillés. Ils possèdent de ce fait un haut pouvoir calorifique, ont une composition homogène permettant un traitement optimisé avec des rejets minimisés.

9. LE PATRIMOINE DÉDIÉ À LA COLLECTE

LES EQUIPEMENTS ACQUIS EN 2024

16 colonnes pour la collecte des emballages équipées d'un système de préhension Kinshofer ont été acquises en 2024 auprès de la société Quadria. Ces équipements sont venus remplacer d'anciennes colonnes avec système de préhension par crochet afin d'uniformiser les manipulations et les équipements de la grue de collecte. Ces colonnes ont été installées sur les communes de Salignac, Sourribes et Valbelle.



LES COLONNES ET POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

340 colonnes réparties sur 44 points d'apport volontaire (PAV)

3 PAV privés (sous redevance spéciale)

2 sites de stockage des colonnes de réserve

122
colonnes
OMR

82
colonnes
EMBALLAGE

46
colonnes
PAPIER

47
colonnes
VERRE

43
colonnes
CARTON

Parc de colonnes en 2024

COMMUNE	PAV	OMR	CARTON	EMB	PAPIER	VERRE	PMR
BEVONS	CENTRE DU VILLAGE	4	2	3	1	1	3
	EREA (privé)	1	1	1	1		2
	ST MICHEL	2	1	2	1	1	4
CHÂTEAUNEUF-MIRAVAIL	CIMETIERE	3		1	1	1	2
	LE CLOS	1		1	1	1	4
CUREL	BALANDRANE	2		1	1	1	3
LES OMERGUES	ENTREE EST	2		2	1	1	1
	VILLAGE CENTRE	2		1	1	1	1
MONTFROC	ENTREE VILLAGE	3		2	1	1	2
NOYERS-SUR-JABRON	SDIS	4	2	3	1	1	5
	LES FRENES	3	1	1	1	1	2
	COUVENT	3	2	1	1	1	2
SAINT-VINCENT-SUR-JABRON	PRE NEUF	4		3	1	1	2
	CENTRE VILLAGE	1		1	1	1	2
VALBELLE	VILLAGE	3	1	2	1	1	5
	TOURNIAIRE	3	1	2	1	1	4
AUBIGNOSC	VILLAGE	4	1	2	1	1	3
	LA MAGNANERIE	1		1	1	1	1
	LE FOREST	3	1	2	1	1	4
	PRESIDENTES / A51	2	1	1	1	1	
	MONTEE DU CHÂTEAU	2	1	1	1	1	3
	LA VICAIRIE	3	1	2	1	1	2
	VILLAGE - LES PAULONS	4	2	3	1	2	6
CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT	CH LAVOIR-PLIEDIEUX	4	1	2	1	1	2
	LA CARRAIRE	2	1	2	1	1	2
	CIMETIERE	4	1	2	1	1	2
MONTFORT	ALEXIS	3	1	2	1	1	1
	BAS DU VILLAGE	3	1	2	1	1	4
	VILLAGE LA POSTE	3	1	2	1	1	2
PEIPIN	CENTRE VILLAGE	4	2	2	1	2	2
	LOT QUARTIER PIERRE	2	1	1	1	1	2
	LES BONS ENFANTS	4	2	2	1	1	1
	EHPAD (privé)	2		1		1	
	RUE DES EGLANTIERES	2	1	2	1	1	2
	AVENUE DU STADE	3	1	2	1	1	
	LURE BAS	1	1	1	1	1	2
	LURE HAUT PIOLARD	2	1	1	1	1	
	COVOITURAGE	4	2	2	1	1	2
	CITY STADE	4	2	3	1	1	2
SALIGNAC	HLM MARDARIC	2		2	1	1	
	CAMPING (privé)	2	1	1		1	2
	GILOTIERES	4	2	2	2	1	
	SENS	2	1	2	1	1	
	SAINT ROMAN	3	1	4	2	2	
SOURRIBES	ST PEIPIN			2	1	1	
STOCKAGE	ST SYDEVOM	3	1		1		
TOTAL	44	122	43	82	46	47	91
340							

3- INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

1. RÉSULTAT ANNUEL 2024

Le budget du service public d'ordures ménagères ne fait pas l'objet d'un budget annexe, il est intégré au budget général de la collectivité.

RÉSULTAT D'EXERCICE (HORS REPORTS)

	2023	2024
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	773 304,89 €	859 838,17 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	845 045,25 €	834 849,45 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	71 740,36 €	-24 988,72 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	588 054,53 €	544 968,04 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	144 633,71 €	311 926,14 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	-443 420,82 €	-233 041,90 €
RESULTAT GLOBAL	-371 680,46 €	-258 030,62 €

REPORTS DES ANNEES N-1

	2023	2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	391 284,02 €	463 024,38 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	516 972,00 €	73 551,18 €

RÉSULTAT D'EXERCICE (Y.C. REPORTS)

	2023	2024
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	773 304,89 €	859 838,17 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 236 329,27 €	1 297 873,83 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	463 024,38 €	438 035,66 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	588 054,53 €	544 968,04 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	661 605,71 €	385 477,32 €
RESULTAT INVESTISSEMENT	73 551,18 €	- 159 490,72 €
RESULTAT GLOBAL	536 575,56 €	278 544,94 €

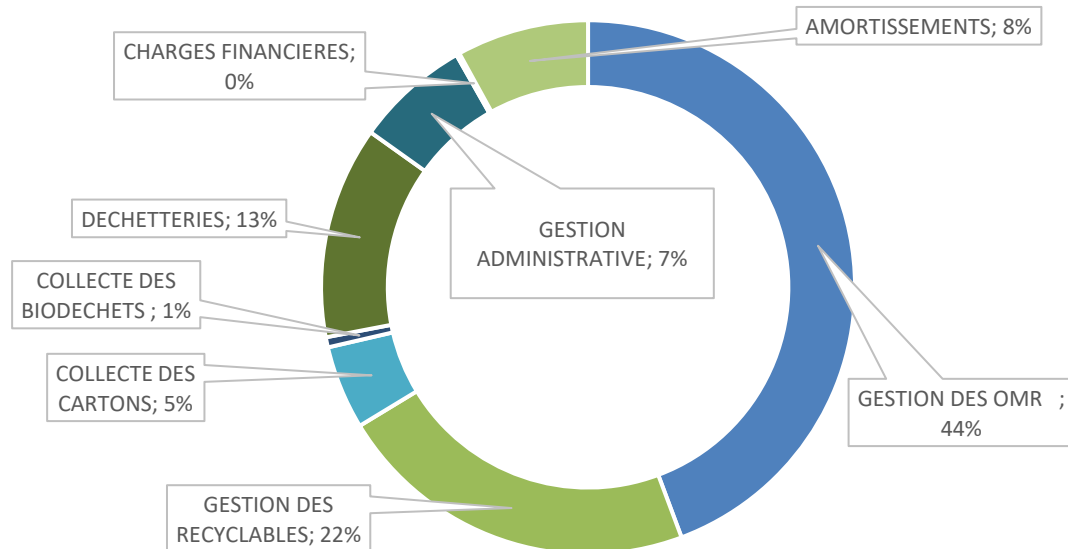
2. DÉTAIL DU COÛT DU SERVICE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En **2024**, le montant des **dépenses de fonctionnement** s'élève à **859 838,17 €**. Elles comprennent les dépenses du personnel, les dépenses relatives aux prestations déléguées et au fonctionnement du service, les amortissements et les charges indirectes affectées à l'activité déchets.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024
Gestion des OMR	363 498,73 €	379 445,72 €
Gestion des recyclables (emballage - papier - verre)	178 864,62 €	188 550,40 €
Collecte des cartons	36 073,22 €	43 386,26 €
Gestion des biodéchets	9 191,11 €	5 261,40 €
Déchetteries	112 531,55 €	110 122,04 €
Gestion administrative du service	48 927,73 €	59 415,75 €
Autres dépenses	10 078,94 €	0 €
Charges financières	2 400 €	1 696,21 €
Amortissements des biens équipements travaux	11 739 €	68 567,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	773 304,89 €	859 838,17 €

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024



▪ Gestion des OMR

La **gestion des OMR** représente le **principal poste de dépenses**. Elles se décomposent de la façon suivante :

GESTION DES OMR	2023	2024
Collecte des OMR (<i>Alpes Nettoyage et SYDEVOM 2023 - SYDEVOM en 2024</i>)	156 114,13 €	146 994,54 €
Lavage conteneurs (<i>Alpes Nettoyage en 2023-SYDEVOM en 2024</i>)	0 €	7 576,68 €
Collecte et traitement des OMR du hameau de Villesèche (<i>CCHPPB</i>)	2 040 €	2 040,00 €
Passages supplémentaires pour les gens du voyage (<i>Alpes Nettoyage</i>)	803,10 €	2 023,84 €
Traitement des OMR (<i>SYDEVOM</i>)	191 722,10 €	220 810,66 €
Ramassage et recyclage des anciens conteneurs	11 688 €	0 €
Étude site Beynon	1 131,40 €	0 €
TOTAL	363 498,73 €	379 445,72 €

Les coûts de collecte et de traitement sont annoncés par le SYDEVOM chaque début d'année. La facturation est estimée à partir du total du tonnage de l'année N-1. Cette facturation est suivie d'une régularisation annuelle en fin d'année basée sur le tonnage réel 2024.

Tarifs pour la collecte et le traitement des OMR par le SYDEVOM en 2024 : 347,9 € TTC/t (318,19 € TTC/t en 2023)

Collecte (SYDEVOM)		Traitement (via le SYDEVOM)		
2023	143 € TTC/t	2023	117,99 € TTC/t	+57,2 € TTC/t de TGAP
2024	140 € TTC/t	2024	143 € TTC/t	+64,9 € TTC/t de TGAP

Le coût à la tonne de la gestion des OMR augmente cette année de 9,3 % en réponse à la hausse des coûts de traitement. Cependant, la légère baisse des tonnages d'OMR collectés permet de limiter l'impact de l'évolution de ces tarifs puisque la facture est en hausse de 5,74 % (pour la collecte et le traitement opérés via le SYDEVOM).

La baisse des coûts de collecte permet également de limiter la hausse des frais de traitement.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est fixée en 2024 à 64,9 € TTC la tonne, elle s'applique sur les tonnages d'OMR et les tonnages de refus de tri. Elle évolue fortement chaque année, sa part dans le tarif à la tonne de 2024 **représente 18,6 %**.

2020	2021	2022	2023	2024
27,5 € TTC	40,7 € TTC	49,5 € TTC	57,20 € TTC	64,9 € TTC

▪ Gestion des recyclables

RECYCLABLES (EMBALLAGE - PAPIER - VERRE)	2023	2024
Collecte et traitement des emballages (SYDEVOM)	124 492,87 €	138 780,84 €
Collecte et traitement du verre (SYDEVOM)	17 210,83 €	23 354,33 €
Collecte et traitement du papier (SYDEVOM)	10 600,74 €	9 975,68 €
Frais généraux (contribution générale 2023 au SYDEVOM)	12 341,00 €	11 229,00 €
Refus de tri (SYDEVOM)	3 670,96 €	4 011,55 €
Transport des colonnes (SYDEVOM)	10 548,22 €	1 199,01 €
TOTAL	178 864,62 €	188 550,40 €

Le coût de collecte et de traitement des emballages est plus élevé que l'année qui précède en raison d'une hausse importante des tonnages résultant d'un meilleur geste de tri de la part des usagers et d'une hausse générale tonnages de déchets.

Tarifs à la tonne pour la gestion des recyclables en 2024

Collecte (SYDEVOM)		Traitement (via le SYDEVOM)	
EMBALLAGES	648,82 € TTC/t	300,70 € TTC/t	Refus de tri : 207,9 € TTC/t
VERRE	103,39 € TTC/t	7,11 € TTC/t	
PAPIER	121,32 € TTC/t	37,98 € TTC/t	

CARTONS	2023	2024
Collecte des cartons (SYDEVOM)	25 847,50 €	40 817,96 €
Collecte des cartons (Alpes Nettoyage)	8 352,49 €	
Traitement des cartons (SYDEVOM)	1 873,23 €	2 568,30 €
TOTAL	36 073,22 €	43 386,26 €

La hausse des coûts de gestion des cartons va de pair avec l'augmentation des tonnages collectés. **La collecte des cartons est facturée à hauteur de 770,15 € TTC la tournée. Le coût de traitement des cartons est de 40,5 € TTC/t.**

Contrairement aux ordures ménagères, les recyclables ne génèrent pas que des dépenses : des recettes de fonctionnement sont aussi affectées à ces flux et correspondent à la revente des matières et aux aides versées par l'éco-organisme CITEO. Les montants présentés ici en dépense sont donc à mettre en perspective avec les recettes présentées ci-après.

▪ Gestion des biodéchets

Calcul des économies potentiellement réalisées grâce aux actions actuelles permettant de détourner une partie des biodéchets des OMR :

Biodéchets détournés des OMR (t) x coût de collecte et traitement OMR (€/t)

137,2 x 347,9 = 47 731,88 € TTC ± 30 %



▪ Les amortissements

Une hausse importante des amortissements de 56 828 € a été répercutée en 2024 suite à l'intégration dans le patrimoine des nouvelles colonnes et des nouveaux PAV mis en service en 2023.

AMORTISSEMENTS	CA 2023	CA 2024
Amortissements des biens	11 739 €	68 567 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En **2024**, le montant des **dépenses d'investissement** s'élève à **544 968,04 €**.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024
Achat de colonnes	555 658,80 €	47 481,60 €
Aménagement des points de collecte (<i>Rouit</i>)	8 819,20 €	
Véhicule	10 000 €	
Téléphone	311,88 €	
Amortissement subventions	588,00 €	5 906,00 €
Emprunt	12 676,65 €	491 580,44 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	588 054,53 €	544 968,04 €

Les dépenses d'investissement de 2024 ont majoritairement porté sur le remboursement de l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole pour l'acquisition de nouvelles colonnes réalisée en 2023. Des colonnes supplémentaires ont été acquises en 2024, elles sont intégrées au dossier de subvention déposé auprès de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au titre de la DETR.

3. LE FINANCEMENT DU SERVICE

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En **2024**, le montant des **recettes de fonctionnement** s'élève à **834 849,45 €**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024
TEOM	707 502,00 €	740 886,00 €
Redevance spéciale	31 373,66 €	30 677,05 €
Valorisations SYDEVOM et régularisations (Emballages, verre, papier)	83 196,99 €	46 321,69 €
Valorisation des cartons	6 566,83 €	8 155,93 €
Subventions et pénalités sur achats	15 817,77 €	
Remboursements (assurance)		2 902,78 €
Amortissement subventions	588,00 €	5 906 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	845 045,25 €	834 849,45 €

La TEOM représente 89 % des recettes perçues par le service.

Les valorisations et régularisation versées par le SYDEVOM représentent 5 % des recettes.

La redevance spéciale contribue à 4% des recettes de fonctionnement.

TEOM

Le financement du service est assuré par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM). Elle permet de couvrir les dépenses du service. Par DCC N°11/2023 du 3 avril 2023, la CCJLVD a reconduit le **taux de TEOM** à **11,48 %** (12,48% en 2018, et 11,48% depuis 2019). L'augmentation de la recette est liée principalement à l'augmentation de la valeur locative fixée par l'État.

▪ Redevance spéciale

La Redevance Spéciale s'applique aux professionnels en contrepartie de la collecte et du traitement de leurs ordures par la CCJLVD. Elle est facturée annuellement. En 2024, 3 établissements ont été redevables.

Le calcul du montant de la Redevance Spéciale est fixé dans le règlement de collecte (DCC n°68.23 du 18 décembre 2023), il s'appuie sur les volumes de déchets produits à l'année N-1 et sur le coût au litre calculé sur l'année N-1 :

COUT DU SERVICE [(QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITS PAR AN x COÛT AU LITRE)] - MONTANT TEOM AFFECTÉ AU LOCAL

Le coût au litre du service est de **0,0513 € pour l'année 2024**. Le montant a connu une très légère variation à la baisse par rapport à 2023 (0,0515 €).

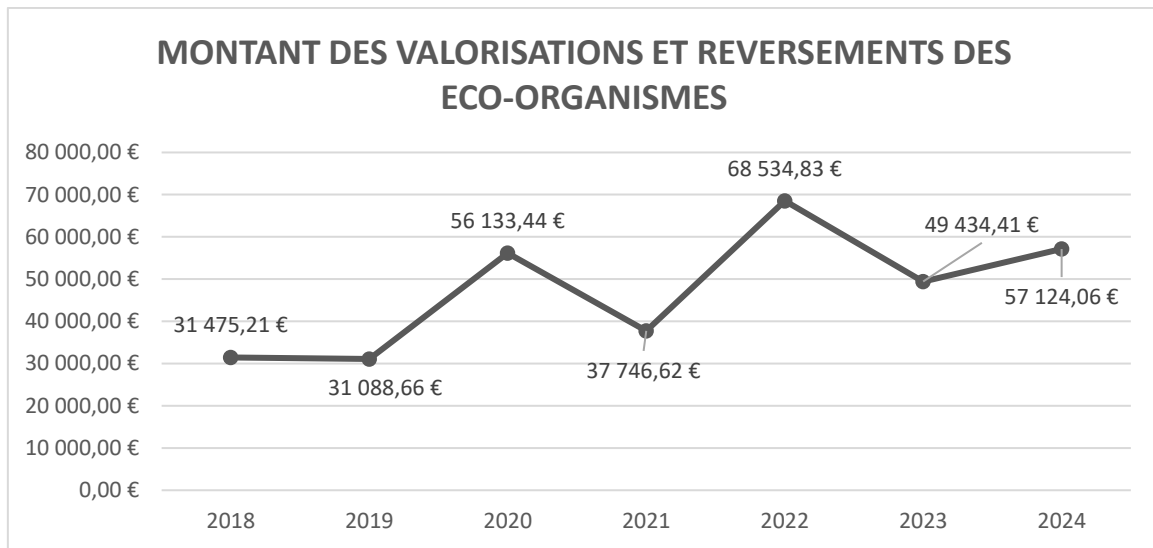
▪ Régularisations sur les factures de collecte et traitement du SYDEVOM

Les régularisations de 2024 ont été moindres qu'en 2023. L'année 2023 a été exceptionnelle en ce sens puisque les prévisions de dépenses et de tonnages pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ont été nettement supérieures aux tendances reconduites de 2022. Le changement de conteneurisation des ordures ménagères a permis de diminuer les tonnages, et donc les frais, par rapport à 2022 : le SYDEVOM a donc remboursé les frais avancés par la CCJLVD.

Les prévisions de 2024 ont été proches des dépenses réalisées. Des recettes résultent cependant des excédents perçus par le SYDEVOM en 2024 et seront imputées au budget 2025 de la CCJLVD. Les montants sont inférieurs à 5 000 €.

■ Valorisation des recyclables

Les reversements du SYDEVOM pour les différentes valorisations (emballage, verre, papier et carton) et le reversement de produit des éco-organismes s'élèvent à **57 124,06 €**.



Le détail des reversements SYDEVOM à la CCJLVD est le suivant :

RECETTES SYDEVOM – VALORISATION DES RECYCLABLES		
OBJET	DATE	MONTANT TTC
JRM		12 145,96 €
Reversement 2024 soutien papier Citeo tonnages 2022	10/09/2024	6 002 €
Reversement 2024 rachat papier tonnages 2023	10/09/2024	4 290,85 €
Reversement rachat matière tonnages 2023	10/09/2024	359,04 €
Acompte Citeo 2024 sur tonnage 2023	10/09/2024	1 320 €
Solde Citeo tonnages 2023	06/01/2025	174,07 €
CARTONS		8 155,93 €
Reversement rachat matière tonnages 2023	10/09/2024	2 109,65 €
Solde Citeo tonnages 2023	06/01/2025	6 046,28 €
EMBALLAGES		31 902,01 €
Reversement rachat matière tonnage 2023	10/09/2024	2 086,81 €
Acompte Citeo 2024 sur tonnage 2023	10/09/2024	14 329,20 €
Solde Citeo tonnages 2023	06/01/2025	15 486 €
VERRE		4 920,16 €
Reversement rachat matière tonnage 2023	10/09/2024	3 599,60 €
Acompte Citeo 2024 sur tonnage 2023	10/09/2024	671,88 €
Solde Citeo tonnages 2023	06/01/2025	648,68 €
		57 124,06 €

Le résultat est supérieur par rapport à ce qui est présenté dans le tableau des recettes de fonctionnement car le SYDEVOM prélève une contribution dédiée à financer son service communication à partir des recettes générées par Citéo.

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En **2024**, le montant des **recettes d'investissement** s'élève à **311 926,14 €**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023	2024
SUBVENTIONS	53 184,00 €	242 864,85 €
AMORTISSEMENTS BIENS EQUIPEMENTS TRAVAUX	11 739,00 €	68 567 €
FCTVA	79 710,71 €	494,29 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	144 633,71 €	311 926,14 €

▪ Subvention

La CCJLVD a obtenu des subventions pour l'acquisition de ses nouvelles colonnes :

- 57 859,20 € : LEADER
- 38 572,80 € : contrepartie LEADER de la Région
- 143 019,85 : CRET (Région PACA)

Une subvention a également été perçue en provenance de la Région PACA pour financer les travaux pour l'élaboration du PLPDMA : 3 413 €.

▪ Amortissements

Le montant des amortissements a été revu à la hausse en raison du patrimoine nouvellement intégré par la CCJLVD en 2023 avec l'acquisition de nouvelles colonnes à ordures et la réalisation de travaux d'aménagement des PAV.

4. REALISATIONS ET PROGRAMMATION

1. RÉALISATIONS 2024

COMMUNICATION - SENSIBILISATION

▪ Adoption du PLPDMA

Conscient des enjeux environnementaux et financiers induits par une importante production de déchets, la CCJLVD œuvre depuis plusieurs années en faveur de la réduction des quantités produites. Elle a donc décidé d'élaborer son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** et de confier le portage de cette mission au SYDEVOM. En 2024, ce document a été validé, soumis à consultation du public puis adopté le 25 juin 2024 : il regroupe 18 actions visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire.



▪ Les infos de la CCJLVD sur panneau pocket

La communauté de commune a adhéré aux services de l'application Panneau Pocket pour informer les habitants des projets en cours et des événements à venir. Un outil largement utilisé pour communiquer avec les habitants sur les actualités du service de gestion des déchets.

▪ Animation auprès des écoles

Dans le cadre de ses missions, le SYDEVOM propose des actions de sensibilisation auprès des élèves des établissements scolaires du département. Elles sont gratuites et proposées en partenariat avec la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance. Les interventions sont construites sur mesure pour s'adapter à la tranche d'âge visée et au projet de l'établissement.

Deux thématiques d'interventions sont principalement déclinées :

- Le tri des déchets : citoyenneté, réglementation, géographie départementale/compétences administratives, étude et analyse des matières (verre, papier, métal, etc...)
- Le Compostage : le vivant, équilibre d'un écosystème, bases chimiques d'un compost, nature et dégradation des biodéchets.

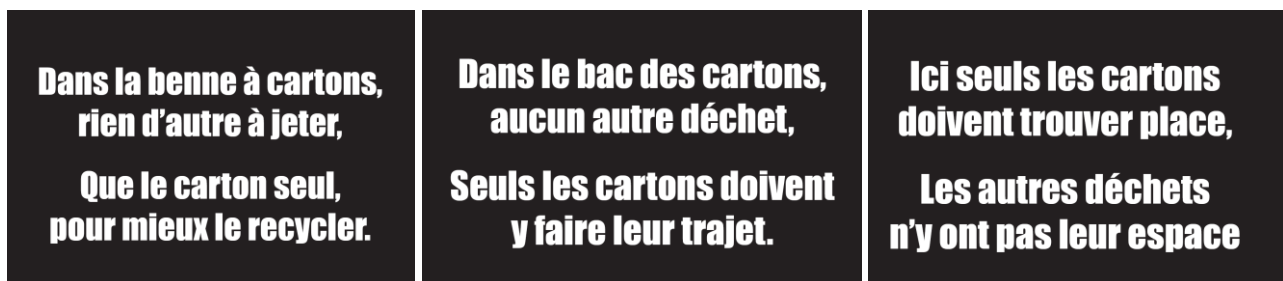
En 2024, ce sont 9 interventions qui ont eu lieu sur le territoire auprès des écoles de Saint-Vincent-sur-Jabron, Valbelle, Aubignosc, Bevons, Noyers-sur-Jabron, Salignac, Montfort et Peipin.

▪ Campagne de communication sur le tri des cartons

Une **campagne de communication a été lancée en automne 2024 pour améliorer le tri des cartons**. En effet, les agents du centre du tri du Beynon, où sont regroupés tous les cartons collectés sur le territoire de la Communauté de Communes, observent très régulièrement des intrus dans les colonnes. Poêle, éléments de calage en polystyrène, films plastiques ou sangles de cerclage sont régulièrement retrouvées au milieu des cartons. Ces éléments n'y ont absolument pas leur place et gênent le bon déroulé du procédé de recyclage.

Différents outils ont été déployés sur des canaux de diffusion variés :

- Des affiches A3 ont été placées sur les 45 colonnes à cartons du territoire. Elles présentent trois messages humoristiques différents, écrits en blanc sur fond noir,
- Un article est en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes et sur le site du SYDEVOM,
- Une version "raccourcie" de l'article est mis en ligne sur le PanneauPocket de la Communauté de Communes,
- Un article a été envoyé à la presse (La Provence, Haute-Provence Info et Le Dauphiné).



Un échange régulier entre la CCJLVD et le centre de tri du Beynon a permis de constater qu'aucune amélioration dans la qualité du tri du carton n'a résulté de cette action.

▪ Lettre du tri

La lettre du tri n°12 a été adressée à tous les habitants de la communauté de communes. Les sujets mis à l'honneur cette année portent sur les résultats du changement de conteneurisation pour la collecte des ordures ménagères et sur l'extension du service avec de nouveaux points d'apport volontaire de 2023. D'autres sujets d'actualité ont été soulevés : le refus de tri, les incivilités, le compostage et les animations en milieu scolaire.



■ Stands d'information

Deux stands d'information tenus par le SYDEVOM et dédiés à sensibiliser sur la problématique des déchets se sont tenus cette année sur le territoire de la CCJLVD :

- 6 octobre 2024 à l'occasion de la Foire Bio de Montfroc,
- 12 novembre 2024 dans la galerie commerciale d'Intermarché à Peipin.



■ Engagement dans la charte Zéro Déchet Plastique

Par délibération n°04/2024 en date du 14 mars 2024, la CCJLVD s'est engagée auprès de la Région PACA à intervenir pour réduire ses déchets plastiques. Un plan d'action organisé autour de trois grands axes a ainsi été acté :

- Sensibiliser à la réduction des déchets plastiques
- Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques
- Gérer les déchets plastiques produits.

RECYCLABLES

■ Caractérisation des emballages

Les centres de tri Véolia organise régulièrement des séances de caractérisation des emballages collectés sur la CCJLVD : l'opération consiste à prendre un échantillon de déchets déposés dans les colonnes d'emballages et à le trier en plusieurs catégories. Une fois séparés, ces matériaux sont pesés afin d'attribuer un pourcentage de présence. La caractérisation permet aussi de mesurer le refus de tri, qui est ensuite facturé à la CCJLVD. En 2024, ce sont 2 caractérisations qui se sont tenues en présence d'agents de la CCJLVD ou du SYDEVOM.



DEPLOIEMENT DU COMPOSTAGE

En 2024, des moyens ont été mobilisés pour offrir aux habitants des solutions de traitement de leurs biodéchets :

- Avec l'aide de la maître composteur embauchée par le SYDEVOM (1/3 temps attribué à la CCJLVD), ce sont 10 plateformes de compostage qui ont été installées cette année et près de 175 composteurs individuels qui ont été vendus.
- Ce sont 7 réunions publiques qui ont été organisées pour inaugurer les composteurs et faire connaître les bons gestes autour du compostage,
- Un agent technique à temps partiel intervient pour assurer l'installation technique et l'entretien des composteurs collectifs, ainsi que la vente des composteurs individuels.
- 8 ventes de composteurs individuels ont été organisées dans les communes.
- Participation à l'évènement national « Tous au compost » du 23 mars au 7 avril 2024.

SUIVI DES COÛTS

▪ Matrice des coûts

La Matrice des coûts est une méthode de présentation comptable qui détaille pour chaque flux de déchet des charges et produits du service « déchets » selon les étapes techniques de gestion. Elle s'adresse à toutes les collectivités exerçant au moins une compétence en matière de gestion des déchets. Les matrices des coûts des années 2021 et 2022 ont été validées en 2024.

LES EQUIPEMENTS

▪ Nouvelles acquisitions

Le SPGD s'est doté de nouveaux équipements en 2024 :

- un broyeur à végétaux (cf. Les biodéchets),
- 16 colonnes pour la collecte des emballages auprès de l'entreprise QUADRIA,
- des composteurs collectifs.

Les acquisitions de colonnes en 2023 ont donné lieu au remboursement d'un prêt relais de 480 000 € en 2024.

▪ Lavage des colonnes

Une campagne de lavage des colonnes de la CCJLVD s'est déroulée au printemps par le biais du SYDEVOM. Initialement prévue pour les colonnes d'ordures ménagères et d'emballages, elle n'a finalement pu avoir lieu que pour les ordures ménagères.

▪ Déchèterie de Château-Arnoux

Par délibération n°62/2024 en date du 12 décembre 2024, la CCJLVD a acté le renouvellement de la convention pour l'accès de ses habitants à la déchèterie de Château-Arnoux pour les années 2025 à 2027. Cette nouvelle convention inclue la prise en charge par la CCJLVD des dépôts qui seront réalisés par les services communaux de son territoire.

2. PROGRAMMATION 2025

En **2025**, la CCJLVD poursuivra ses actions autour de la collecte, du traitement et de la prévention des déchets. Elle travaillera particulièrement sur les points suivants :

- **CARACTERISATION** : une caractérisation des ordures ménagères de la CCJLVD est prévue en 2025 avec la réalisation de deux prélèvements. Cette caractérisation permettra de déterminer la composition des déchets contenus dans les sacs d'ordures ménagères et d'évaluer l'impact des mesures prises par le service depuis la précédente caractérisation en 2022.
- **COLLECTE** : l'achat de nouvelles colonnes est envisagé sur le budget 2025 pour assurer l'extension de la collecte des cartons au fond de la vallée du Jabron. De nouvelles colonnes sont aussi prévues pour remplacer les vieilles colonnes de verre et de papier.
- **BIODECHETS** : l'année 2025 correspondra à la dernière année de déploiement du compostage sur le territoire intercommunal :

- Cela marquera la fin des financements de l'appel à projets sur les biodéchets accordé par la Région et l'ADEME à la CCJLVD par le biais du SYDEVOM. Des opérations financières entre la communauté de communes et le SYDEVOM seront opérées afin de rembourser les frais engagés par le syndicat pour le compte de la CCJLVD,
 - Une enquête sera menée auprès des habitants pour mesurer le degré d'utilisation et de connaissance des habitants sur le compostage,
 - Des composteurs collectifs viendront compléter le parc déjà en service et renforcer les services dans des communes déjà équipées,
 - La communauté de communes mettra à disposition du public un point de dépôt où chacun pourra venir librement se servir en broyat pour ses besoins de jardinage ou de compostage.
- **POINT D'APPORT VOLONTAIRE** : des points d'apport volontaire des déchets seront déplacés puisque trois sites posent actuellement des problèmes :
- le PAV du Couvent à Noyers-sur-Jabron : le terrain appartient à un propriétaire privé qui s'est engagé dans une procédure de vente de son bien. Il est donc proposé de déplacer les colonnes sur un nouveau PAV qui serait créé sur la parcelle où est implanté le caisson d'équarrissage, ce site étant propriété de la CCJLVD.
 - le PAV du covoiturage à Peipin qui, selon la mairie, occasionne des nuisances, des dépôts sauvages et des risques pour les voitures stationnées à proximité. Il n'est en outre pas compatible avec le projet d'aménagement porté par la commune. La mairie demande que des travaux soient menés pour aménager un nouveau PAV à proximité, le long de la route d'Aubignosc.
 - le PAV du village à Peipin qui, selon la mairie, empiète excessivement sur les stationnements, gêne l'accès d'un propriétaire à sa parcelle, et occasionne des nuisances sonores et olfactives aux riverains. La mairie demande le déplacement des colonnes sur un nouveau PAV à construire sur la place du Bon Vent.
- **SENSIBILISATION** : des visites des exutoires seront organisées à destination des élus, des agents des collectivités et des habitants pour sensibiliser au parcours des déchets. Il s'agira notamment du centre d'enfouissement et du centre de tri du Beynon à Ventavon.
- Deux lettres, l'une sur le tri des déchets et l'autre sur le compostage, seront envoyées aux habitants afin de les sensibiliser et de les informer sur les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.
- **TEXTILES** : une aide financière sera envisagée pour soutenir l'association solidaire L'Envolée qui collecte les bornes de textiles d'une grande partie du territoire et qui se charge de la valorisation de ce flux.
- **SYDEVOM** : avec l'ensemble des adhérents du SYDEVOM, la CCJLVD participera à l'étude sur la redéfinition des missions du SYDEVOM et la modification de ses statuts.
- **DECHETERIE** : la convention avec la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale pour l'accès à la déchèterie de Séderon sera renouvelée.

SYNTHESE & CONCLUSION

Le **résultat** de l'exercice 2024 (hors reports des exercices précédents) s'élève à - **24 988,72 € en section de fonctionnement** (859 838,17 € de dépenses de fonctionnement et 834 849,45 € de recettes de fonctionnement) et - **233 041,90 € en section d'investissement** (544 968,04 € de dépenses d'investissement et 311 926,14 € de recettes d'investissement) :

- En **fonctionnement**, le montant des **dépenses** a augmenté par rapport à l'année précédente (+ **86 533,28 €**). Et le montant des **recettes** est en baisse (- **10 195,80 €**). Cela résulte du cumul des hausses des amortissements, des augmentations de tonnages d'emballages et de cartons, ainsi que d'une augmentation des frais de traitements des OMR.
- En **investissement**, le montant des dépenses a diminué par rapport à 2023 (-**43 086,49 €**) puisqu'une opération majeure d'acquisition avait eu lieu l'année précédente, les dépenses de 2024 correspondant à un remboursement de prêt. Le montant des **recettes** a connu une hausse importante en raison de la perception de la majeure partie des subventions pour l'acquisition des colonnes en 2023 (+ **167 292,43 €**).

Entre 2023 et 2024, la CCJLVD observe une augmentation de 18,45 % des recyclables (avec une hausse forte des « **emballages** » (+25,87%), du « **verre** » (+22,19 %), du **carton** (+ 40,08 %) et une baisse du « **papier** » (- 21,02 %). Ce constat s'accompagne d'une baisse des **OMR** (-1,49 %, soit 15,86 tonnes). Il y a une **hausse générale des tonnages tous flux confondus** avec un total de 1 462,16 tonnes en 2023 à 1 519,17 tonnes en 2024.

Grâce aux efforts conjoints de la CCJLVD et du SYDEVOM, le tri des déchets s'est nettement amélioré sur le territoire, avec une hausse des volumes de recyclables collectés et un meilleur ratio de tri. Les actions menées en faveur du compostage portent également leurs fruits : de nombreux ménages se sont équipés de composteurs individuels et les sites de compostage collectif rencontrent un franc succès auprès des habitants. La caractérisation des ordures ménagères qui aura lieu en 2025 permettra d'aller plus loin dans l'analyse du geste de tri en évaluant la part de recyclables encore présents dans les flux destinés à l'enfouissement.

